



Dossier du BHI No. S1/3083

LETTRE CIRCULAIRE 35/2005  
24 mars 2005

**NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI**  
**REPUBLIQUE DE LETTONIE**

Référence: LC du BHI 29/2002 en date du 9 août 2002.

Monsieur le Directeur,

Le Comité de direction a l'honneur d'annoncer que la Lettonie est devenue le 75<sup>e</sup> Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale. Le BHI a reçu une communication officielle du Service des Relations Extérieures de Monaco confirmant que la Lettonie, dont la demande d'adhésion avait récemment obtenu l'approbation de la majorité requise des deux-tiers des Etats membres de l'OHI, a déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale auprès du gouvernement de la Principauté de Monaco (dépositaire de la Convention relative à l'OHI), le 17 mars 2005.

Le gouvernement de la Principauté de Monaco informera prochainement les gouvernements parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'Article XX, la Convention est entrée en vigueur pour la Lettonie, le 17 mars 2005.

Le Comité de direction est heureux d'accueillir la Lettonie au sein de l'OHI et de la communauté hydrographique internationale, et se réjouit notamment du fait que la Lettonie puisse participer à la 3<sup>e</sup> Conférence H.I. extraordinaire, avec droit de vote en sa qualité d'Etat membre de l'OHI.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Alexandros MARATOS  
Président